



FORMER POUR TRANSFORMER

# DEJEPS

Spécialité « socio-éducative ou culturelle »

Mention **Animation Sociale**

Un **ANIMATEUR** spécialisé,  
dans l'intervention sociale et de la  
prise en compte de la personne...

Le Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (DEJEPS) est un diplôme professionnel de niveau III, délivré par le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.

Son objectif est de former et qualifier des animateurs professionnels amenés à **coordonner des activités** dans le champ de l'animation, et ce, dans **une démarche d'éducation populaire**.

L'importance des activités de coordination, au sein de structures de l'intervention sociale, rend nécessaire la formation d'animateurs capables de **travailler dans des équipes pluridisciplinaires**.



L'animateur social niveau III prend en compte les personnes dans une **action collective**, et dans une démarche d'intervention sociale avec un **accompagnement individualisé** des publics en situation d'exclusion ou d'isolement social ou professionnel.

Vous **coordonnez des projets d'animation** en prenant en compte les caractéristiques des **publics en situation de handicap, de vieillissement, en risque d'isolement social, de dépendance et d'exclusion**. Vous conduisez des actions de formation auprès d'autres professionnels et de bénévoles.

## Les débouchés de la mention AS

Avec le **DEJEPS Animation Sociale**, vous êtes reconnu comme professionnel de l'animation. Vous exercez principalement dans le cadre associatif et auprès des collectivités territoriales ou d'entreprises de l'économie sociale et solidaire

Avec la mention Animation Sociale, vous pouvez être désigné comme :

- Animateur-coordonateur

## Conditions d'accès

- Avoir plus de 18 ans
- Être titulaire du PSC1 (Unité d'enseignement Prévention et Secours Civiques de niveau 1)

Répondre à l'un des critères suivants :

- Être titulaire d'un diplôme de niveau IV du champ de l'animation
- Ou être titulaire d'un diplôme de niveau III avec une expérience de 6 mois dans l'animation ou

- Coordonnateur d'activités
- Responsable de secteur

Les institutions dans lesquelles vous pouvez œuvrer :

- Des structures spécialisées pour personnes en situation de handicap.
- Des structures d'accueil des personnes âgées.
- Des structures d'insertion sociale et professionnelle.
- Des structures de prévention.
- Des associations caritatives.
- En milieu hospitalier.

posséder 24 mois d'activités salariées ou bénévoles.

- Ou attester d'un niveau de formation correspondant au niveau IV et pouvoir se prévaloir d'une expérience d'animation de 6 mois.
- Ou justifier de 24 mois d'activités professionnelles ou bénévoles soit 1600h au minimum.

***L'entrée en formation DEJEPS Animation sociale est également soumise à des épreuves de sélection (entretien et tests écrits).***

**Prochaine promotion : novembre 2019**



***Pour tout contact, renseignement et dossier d'inscription :***

Directeur

**Ahmed BENYACHI**

Tél : 03 20 09 99 08

Fax : 03 20 09 99 19

[lfar@ifar59.fr](mailto:lfar@ifar59.fr)

Coordinatrice Pédagogique

**Laurence MARSZALEK-BATTOUR**

Tél : 06 24 35 59 96

[lmarszalek@ifar59.fr](mailto:lmarszalek@ifar59.fr)

N°SIRET : 483 187 522 000 14 - Code APE : 8559B - N°DA : 31590626559

